

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 23 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - TEBOUL Gérard - TOURNAFOND Olivier <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GENCY-TANDONNET Dominique - LAY Jean-Pierre - LIGNEUL Nicolas - MARCON Nathalie - POUILLAUDE Hugo-Bernard - TENENBAUM Aline 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GODECHOT-PATRIS Sara - GREAU Fabrice - ILIOPOULOU-PENOT Anastasia <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - MATHIAS Eric - POULNAIS-COQUELIN Véronique 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LEVADE Anne - PETERKA-BORNIET Nathalie <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHOFFEE-HAROUEL Sigrid
<p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAZARD Marine - JEERASCOO Vyasa - LESNE Sarah 	<p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - MIMERAND Rachel - SBERRO Jordan - TAIEB Benjamin 	<p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - FONTAINE Thomas - AMRAM Laureen - NGUYEN Caroline - BITAN Vincent
<p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole 		
<p>Personnalités extérieures</p> <p>Néant</p>	<p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane 	<p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAVIER Sylvie - LAI Christine - MARTEL François - MENESGUEN Elisabeth - MODERE William
<p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gisèle GERME 		

Le conseil de Faculté du 23 avril, réuni en formation plénière, débute à 15h45.

Le Doyen donne communication des procurations.

-1- Le Doyen commence par reprendre son exposé sur le BR1 en vue de son examen par le conseil plénier (cf. document annexé). Il expose que la Faculté de droit bénéficie de plusieurs suppléments de recettes :

- * 25.000 euros affectés à Parcoursup (surplus de tâches administratives, TD spécifiques, tutorat, examen des candidatures, etc.). Ces crédits sont affectés à la masse salariale.
- * 6.000 euros correspondant à une première demande d'investissement pour l'achat d'ordinateurs portables pour les étudiants bénéficiant d'un temps majoré.
- * 9.000 euros correspondant à une seconde demande d'investissement destiné à l'achat de matériel informatique et de communication pour le service nouvellement créé, I.C.I (Information, Communication, Innovation).
- * 14.000 euros correspondant au solde de 20% du budget annuel du centre de recherche M.I.L.

Le BR1 est adopté à l'unanimité.

Aucune question n'étant soulevée, le Doyen précise aux étudiants qu'ils auront la faculté de recourir au service I.C.I pour diffuser les informations qu'ils jugeraient utiles.

-2- Vient ensuite le projet de création d'un DU Droit fiscal. Après une brève introduction, le Professeur Maitrot de la Motte cède la parole à Maître Benoit Dumontet. Il expose avec précision les objectifs de cette filière, sa pédagogie novatrice et ses débouchés professionnels. Il souligne combien la maquette a été élaborée pour répondre aux attentes des cabinets d'avocats fiscalistes. Il ne manque pas d'insister sur le fait que le résultat financier de la formation sera assurément positif. Après un échange entre l'orateur d'un côté et de l'autre les étudiants et quelques enseignants, il ressort que le conseil se félicite de cette initiative. Le Doyen met le projet aux votes. Il est adopté à l'unanimité.

-3- Le Doyen avertit ensuite qu'aucune option transversale nouvelle n'est finalement proposée et qu'en conséquence l'offre antérieure est reconduite.

-4- Abordant les questions diverses, le Doyen entame la discussion en demandant aux associations d'étudiants de bien vouloir "sensibiliser" l'ensemble de la communauté à ne pas diffuser des informations fausses ou non contrôlées sur les réseaux sociaux, particulièrement s'agissant du règlement du contrôle des connaissances des examens. Il rapporte que plusieurs étudiants se sont plaints d'avoir été égarés par de mauvais renseignements.

Dans le même esprit, il signale que deux étudiantes se sont déclarées « victimes » d'un véritable harcèlement sur les réseaux sociaux du fait d'opinions qu'elles avaient émises elles-mêmes sur tel ou tel examen ou recours qu'elles entendaient exercer. Ces faits tombant sur le coup de la loi pénale, le Doyen ne peut qu'inviter à la modération.

Des étudiants demandent si le prochain calendrier en cours d'élaboration comportera des semaines spécifiquement dédiées aux galops d'essai. Le Doyen répond que cela pourra être envisagé dans la mesure où tous les impératifs réglementaires seront par ailleurs respectés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen demande s'il y a d'autres questions. Aucune n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen remercie les membres du Conseil pour la richesse de leur participation.

La séance est levée à 16h30.

Créteil, le 23 avril 2018

Le Doyen

Alain DESRAYAUD